

Uinnov

Marius CHALUMEAU EIRL
Monsieur Marius CHALUMEAU
3665 Route d'Albertville
74320 Sevrier, France
N° SIREN : 852 227 875
RSEIRL Annecy



Table des matières

1 - OBJET.....	3
2 - APPLICATION.....	3
3 - LIEU ET DUREE D'INTERVENTION.....	3
4 - DEVIS ET VALIDITE DES COMMANDES.....	3
5 - EXECUTION DES COMMANDES ET DELAI DE REALISATION.....	3
6 - TARIFS.....	4
7 - DROIT DE RETRACTATION ET ANNULATION.....	4
8 - MODALITE DE REGLEMENT.....	4
9 - PENALITES DE RETARD.....	4
10 - CONDITIONS DE MAINTENANCE.....	5
11 - CONFIDENTIALITE.....	5
12 - CESSION DES DROITS.....	6
13 - RESPONSABILITE ET CAS DE FORCE MAJEURE.....	6
14 - DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE.....	6



1 - OBJET

Les Conditions Générales de Vente (CGV) décrites ci-après détaillent les droits et obligations de l'entreprise Marius CHALUMEAU EURL, ci-après dénommée par son nom commercial, « Ulnnov », représentée par Monsieur Marius CHALUMEAU, et de son Client dans le cadre de la vente des services/prestations/produits suivants :

- Création et refonte d'applications web
- Gestion et maintenance d'applications web
- Conseil informatique

2 - APPLICATION

Toute commande implique, pour devenir ferme et définitive, l'adhésion entière et sans réserve du Client aux présentes CGV, qu'il déclare avoir lues, comprises et acceptées.

Aucune condition particulière ou générale d'achat ne peut, sauf accord exprès et écrit des deux parties, prévaloir sur les présentes CGV.

3 - LIEU ET DUREE D'INTERVENTION

Les prestations prévues à l'article 1 sont réalisées à distance. Elles peuvent être réalisées dans les locaux du client, auquel cas un accord exprès et écrit des deux parties aura été prévu avant la commande. La commande sera alors majorée pour frais de déplacement et d'accommodation. La durée de ces prestations dépend de la mission concernée.

4 - DEVIS ET VALIDITE DES COMMANDES

Chaque commande est précédée d'un devis gratuit établi par Ulnnov sur la base des informations communiquées par le Client et indiquant le détail de la prestation à effectuer. Pour confirmer sa commande de manière ferme et définitive, le Client doit retourner à Ulnnov, par tout moyen à sa convenance, le devis incluant les présentes CGV, sans aucune modification, dûment daté et signé avec la mention "Bon pour accord", les professionnels devant en outre apposer leur cachet commercial.

À défaut de réception de l'acceptation du devis et des CGV, Ulnnov se réserve le droit de ne pas commencer la prestation.

5 - EXECUTION DES COMMANDES ET DELAI DE REALISATION

Ulnnov s'engage à accomplir avec le plus grand soin et conformément au devis accepté les prestations commandées, et à proposer les délais les plus adaptés à la demande du Client, dans la mesure de ses disponibilités.

Les délais de livraison sont donnés à titre indicatif, leur dépassement ne pourra donner lieu, au profit du Client, à allocation de dommages et intérêts, pénalités pour retard ou annulation de la commande.

Le Client s'engage à mettre à la disposition de Ulnnov tous les éléments nécessaires à l'exécution de la prestation définie, en particulier des fichiers ou des identifiants permettant de se connecter aux systèmes d'information du Client. Tout retard ou omission de la part du Client pourra entraîner soit une révision de la date de livraison, soit une annulation de la commande. Une révision de la date de livraison du projet ou une annulation de la commande ne pourra donner lieu, au profit du Client, à allocation de dommages et intérêts, pénalités pour retard ou annulation de la commande avec remboursement.

Une période de recette de 14 jours suivant la livraison du résultat de la prestation est mise en place pour permettre au Client de vérifier la conformité des travaux réalisés. Durant cette période, le Client peut signaler par écrit à Ulnnov toute non-conformité ou dysfonctionnement vis-à-vis du cahier des charges établi en amont de la signature du devis. Ulnnov s'engage à corriger les anomalies signalées dans les plus brefs délais. Passé ce délai de 14 jours, les prestations seront considérées comme acceptées et conformes, et toute modification ou intervention supplémentaire fera l'objet d'une nouvelle facturation en maintenance ou sur la base de l'édition d'un nouveau devis.



En cas de demandes répétées de modifications par le Client, notamment en matière de design, qui vont au-delà des corrections de non-conformité initialement convenues (corrections de bugs, problèmes d'affichages ou ajouts mineurs), Ulnnov se réserve le droit de facturer ces demandes additionnelles au taux horaire en vigueur : 80,00€ HT par heure. Toute heure de maintenance démarrée est due. Ulnnov s'engage à informer le Client dès que possible si les modifications demandées entraînent des travaux supplémentaires non prévus dans le devis initial. Le Client devra alors valider par écrit un devis complémentaire avant le début des nouvelles interventions.

6 - TARIFS

Les tarifs appliqués sont ceux en vigueur au jour de la prise de commande. Les prix sont calculés au nombre de jours travaillés. Ils sont exprimés en euros.

Les tarifs indiqués sur les supports de communication de Ulnnov sont donnés à titre indicatif et ne remplacent nullement un devis personnalisé en bonne et due forme.

Ulnnov s'accorde le droit de modifier ses tarifs à tout moment, étant entendu que les travaux en cours seront facturés aux prix indiqués lors de l'enregistrement de la commande, validée par la signature du devis et des présentes CGV.

7 - DROIT DE RETRACTATION ET ANNULATION

Le client peut se rétracter dans un délai de sept jours ouvrables suivant la date du devis signé, uniquement s'il est prévu un début d'exécution de la prestation postérieur à ce délai de sept jours sur le devis. Il ne sera alors facturé au Client aucun frais.

En cas d'annulation d'une commande en cours de réalisation par le Client, quelle qu'en soit la cause, ce dernier s'engage à régler la totalité de la prestation déjà effectuée.

Dans le cadre d'une prestation facturée en forfait, le Client s'engage à régler les heures de travail déjà effectuée au taux horaire de 80,00€/h, Ulnnov tenant en outre un journal d'activité. L'annulation devra être confirmée par le Client à Ulnnov par écrit.

8 - MODALITE DE REGLEMENT

Sauf mention contraire sur le devis préalablement établi, le règlement des prestations par le Client s'effectue au comptant, sans escompte, à réception de chaque facture, par virement bancaire, dans le respect de la date limite de règlement indiquée sur le devis.

Des modalités de règlement spécifiques peuvent être mises en place après accord préalable entre les parties. Elles seront alors mentionnées sur la facture.

En outre, le Client peut demander un règlement échelonné sur plusieurs mois, dans la limite de 6 mois. Des frais seront alors appliqués au taux de 5% du montant total HT à facturer.

9 - PENALITES DE RETARD

Conformément à l'article L441-6 et D441-5 du Code de Commerce et sauf accord préalable entre les parties, en cas de défaut de paiement d'une facture à l'échéance, le Client doit verser à Ulnnov une pénalité de retard égale à dix fois le taux de l'intérêt légal. Le taux de l'intérêt légal retenu est celui en vigueur au jour de la livraison des services.

Cette pénalité est calculée sur le montant TTC de la somme restant due, et court à compter de la date d'échéance du prix sans qu'aucune mise en demeure préalable ne soit nécessaire.

La pénalité de retard indiquée sur la facture fait foi.

En sus des indemnités de retard, toute somme non payée à sa date d'exigibilité produira de plein droit le paiement d'une indemnité forfaitaire de 40 euros due au titre des frais de recouvrement.



10 – CONDITIONS DE MAINTENANCE

UInnov propose une formule de maintenance avantageuse. La souscription par le Client et la date de début de cette formule de maintenance est matérialisée par la signature du devis par le Client.

En dehors de la formule de maintenance, le taux horaire appliqué pour toute intervention sur un système d'information du Client développé par UInnov, est de 80,00€ HT, sauf mention contraire sur la facture.

Ce taux horaire comprend la réalisation de la prestation de maintenance, les tests et le reporting associé qui est envoyé au Client en fin de prestation.

Toute heure de maintenance commencée est due.

La formule de maintenance est souscrite pour une durée d'une année glissante et est reconductible. Elle offre au Client un forfait de 8 ou 16 heures (selon le forfait de maintenant choisi par le Client) utilisables de manière discontinue pendant toute la durée de la période de maintenance.

La formule de maintenance est proposée au Client à un tarif réduit (400,00€ HT pour le forfait comprenant 8h de maintenance, 704,00€ HT pour le forfait comprenant 16h de maintenance) si elle est contractée avant la fin de la période de recette de 14 jours suivant la date de livraison du résultat de la prestation

Passé ce délai, la formule de maintenance comprenant 8h de maintenance est facturée au tarif de 500,00€ HT et la formule de maintenance comprenant 16h de maintenance est facturée au tarif de 880,00€ HT.

Le règlement de la formule de maintenance par le Client s'effectue dès réception de la facture envoyée au Client par UInnov, au comptant, sans escompte, et par virement bancaire, sauf mention contraire sur la facture.

À la fin de la période de maintenance, si toutes les heures du forfait de maintenance n'ont pas été consommées par le Client, ce-denier peut racheter les heures pleines restantes à un tarif avantageux de 30,00€ HT par heure non utilisée, dans un délai de 14 jours à partir de la fin de la période de maintenance, à condition qu'il souscrive en parallèle à un renouvellement de formule de maintenance. Le Client peut changer de formule de maintenance d'une année à l'autre. Passé ce délai de 14 jours, les heures de maintenance non utilisées sont définitivement perdues.

Un changement de formule de maintenance avant la date de fin de contrat n'est pas possible, sauf si le client a consommé toutes les heures de maintenance qui étaient incluses dans le forfait auquel il avait souscrit.

Si toutes les heures du forfait de maintenance sont consommées avant la date de fin de contrat, alors il devra souscrire à une nouvelle formule de maintenance pour pouvoir bénéficier de nouveau des services de maintenance.

Une prestation de maintenance, hors formule ou avec formule, est effectuée sur un système d'information du Client développé par UInnov pour y effectuer des corrections de bug, et corrections mineures ou des ajustements légers. Si la demande du Client est trop ambitieuse pour une prestation de maintenance ou qu'elle s'effectue sur un système d'information non développé par UInnov, alors UInnov émettra un devis sur la base des informations communiquées par le Client.

11 – CONFIDENTIALITE

UInnov s'engage à respecter strictement la confidentialité de toutes les informations, documents, données ou concepts dont elle pourrait avoir connaissance avant, pendant ou après la réalisation de sa prestation, ainsi que du contenu des travaux commandés et réalisés.

La responsabilité de UInnov ne peut être engagée en raison d'une interception ou d'un détournement des informations lors du transfert des données, notamment par Internet. Par conséquent, il appartient au Client, lors de la commande, d'informer UInnov des moyens de transfert qu'il souhaite voir mis en œuvre afin de garantir la confidentialité de toute information à caractère sensible.

De convention expresse, les résultats de la prestation d'UInnov seront en la pleine maîtrise du Client à compter du paiement intégral de la prestation, et celui-ci pourra en disposer comme il l'entend.

À la demande du client, UInnov est en mesure de signer un accord de confidentialité qui devra avoir été envoyé par le Client avant la signature du devis.



12 – CESSION DES DROITS

Toutes les créations, développements, logiciels, applications web, et autres productions intellectuelles réalisées par UInnov dans le cadre de la prestation de services restent la propriété exclusive de UInnov jusqu'au paiement intégral de la prestation par le Client.

Une fois le paiement intégral reçu, UInnov cède au Client, à titre exclusif, l'ensemble des droits de propriété intellectuelle afférents auxdites créations, y compris les droits de reproduction, de représentation, d'adaptation, et de distribution, sauf si un accord contractuel entre le Client et UInnov s'y oppose ou détaille des conditions spécifiques, relatives aux droits de propriété intellectuelle afférents auxdites créations et/ou aux droits de reproduction, de représentation, d'adaptation, et de distribution.

13 – RESPONSABILITE ET CAS DE FORCE MAJEURE

UInnov s'engage, à titre d'obligation de moyens, à exécuter ses obligations avec tout le soin en usage dans sa profession et à utiliser les règles de l'art du moment.

UInnov mettra en œuvre tous les moyens nécessaires mis à sa disposition pour prendre soin et préserver les fichiers informatiques et autres documents qui lui seront confiés par le Client pour la réalisation de la prestation commandée. Toutefois, compte tenu des risques de dommage ou de détérioration encourus par ce type de support, il appartiendra au Client de s'en prémunir par tous moyens à sa convenance, qui décharge en conséquence UInnov de toute responsabilité.

A compter de la remise des documents livrés par UInnov et de la mise à disposition du résultat de la prestation au Client, ce dernier sera responsable de l'utilisation, de l'exploitation et de la diffusion du contenu qui y est présenté. Il décharge en conséquence UInnov de toute responsabilité et la garantit contre tout recours susceptible d'être intenté à son encontre, de ce fait ou en raison de toute perte de bénéfices ou trouble commercial.

Les textes, images et documents confiés à UInnov restent la propriété du Client, qui seul assume les conditions d'utilisation, notamment en ce qui concerne les droits et éventuels copyrights. UInnov ne saurait être tenue responsable d'une quelconque utilisation frauduleuse.

Les textes, images et documents qui peuvent être utilisés par UInnov sur des applications informatiques temporaires seront, dès la mise à disposition du résultat de la prestation au Client, sous la pleine responsabilité de ce dernier. Il décharge en conséquence UInnov de toute responsabilité et la garantit contre tout recours susceptible d'être intenté à son encontre, de ce fait ou en raison de toute perte de bénéfices ou trouble commercial.

La responsabilité de UInnov ne pourra pas être mise en œuvre si la non-exécution ou le retard dans l'exécution de l'une de ses obligations décrites dans les présentes CGV découle d'un cas de force majeure. À ce titre, la force majeure s'entend de tout événement imprévisible, irrésistible et extérieur, au sens de l'article 1148 du Code civil.

14 – DROIT APPLICABLE ET JURIDICTION COMPETENTE

Tout litige relatif à l'application ou à l'interprétation des présentes CGV est soumis au droit français. À défaut de résolution amiable, le litige sera porté devant le Tribunal de commerce d'Annecy 74000 dont dépend le siège social de UInnov.

Les Conditions Générales de Vente pouvant être modifiables à tout moment, seule la date de réception du devis signé sera admise pour l'application des présentes.

